

ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS

Circonscription de LOUHANS

Téléphone : 03 85 72 00 52

Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr

Adresse : route de Chalon

71330 Saint Germain du Bois

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Membres présents :

Madame DA COSTA PINHO, directrice de l'école,
Mesdames OUDOT, FERRIER, SAINT MARTIN, enseignantes
Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois
Monsieur BRETIN, adjoint au maire de Montjay
Madame VIEUX, déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Madame GAGNEUR, Monsieur REGNARD, Madame BUATOIS, représentants des parents d'élèves,
Madame NIJEAN, AESH
Madame ARTUS, ATSEM
Mesdames LOPEZ GUTIERREZ et COLIN, employées en service civique

Membres excusés :

Monsieur COULON, Inspecteur de l'Education nationale,
Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé RASED,
Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,
Monsieur BOUSQUET, maire de Bouhans,
Monsieur FICHET, maire de Montjay,
Madame BASSEN représentante des parents d'élèves
Madame DORIER, ATSEM

Membres absents :

Heure de début de séance 18h

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 9 juin 2023.

Le compte rendu du conseil d'école du 9 juin 2023 est approuvé.

L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT:

1- Le Conseil d'école

Dans chaque école est institué un Conseil d'école qui se réunit 3 fois par an. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Il est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école, Président ;
- Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;
- Les maitres de l'école et les maitres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de Conseil ;
- Un des maitres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le Conseil des maitres de l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (titulaires), élus au mois d'octobre ;
- Le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN) chargé de visiter l'école ;
- L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d'École, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous les avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,
- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école,
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles,
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Les membres de droit cités ci-dessus disposent d'un droit de vote.
Il est décidé que les votes se feront à main levée et à la majorité.

Dans le cas où les parents d'élèves auraient des questions à poser, celles-ci devront être transmises aux enseignants soit directement soit par l'intermédiaire des représentants de parents d'élèves au moins 72 heures avant le conseil d'école. Les questions transmises au-delà de ce délai seront reportées à la prochaine réunion du conseil d'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé par le président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance. Un exemplaire sera adressé à chaque personne ayant été invitée à y participer et affiché à l'école. Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Saint Germain du Bois et lu pendant le Conseil Municipal à Saint Germain du Bois.

2- Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023.

Il y avait 94 électeurs inscrits pour 69 votants et 63 suffrages exprimés. Le taux de participation a été de 73.4 %.

Les parents élus et chargés de représenter tous les parents d'élèves de l'école sont : Madame BASSEN, Madame GAGNEUR, Monsieur REGNARD, titulaires.

Madame BUATOIS, suppléante.

Leurs coordonnées téléphoniques ont été transmises par mail. Les parents peuvent les contacter à des heures raisonnables s'ils ont des questions.

3- Les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) et les exercices effectués à l'école

Nous devons mettre en œuvre deux Plans Particuliers de Mise en Sureté au sein de l'école maternelle : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « risque attentat-intrusion ».

L'objectif du PPMS « risques majeurs » est d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur d'origine naturelle ou technologique :

- à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs,
- à appliquer les directives des autorités.

L'objectif du PPMS « risque attentat-intrusion » est identique mais il concerne uniquement les risques d'attentat ou d'intrusion de personnes étrangères à l'école.

Ces deux PPMS ont été réactualisés en septembre 2023 et une note explicative a été distribuée aux familles.

Le premier exercice « risque attentat intrusion » a eu lieu le mardi 10 octobre. Les enfants sont sortis dans le calme et ont rejoint le point de rassemblement défini.

Le deuxième exercice aura lieu au cours de l'année scolaire. Vous serez informés préalablement. Ces exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

Comme tous les ans, nous réaliserons aussi trois exercices incendie : le premier a eu lieu le 26 septembre 2023, les deux autres devraient avoir lieu les 14 mars et 17 mai 2024.

- ➔ Renouvellement de la demande concernant les signaux d'alerte : une alarme visuelle (indépendante de celle de l'école élémentaire) peut-elle être installée dans les 3 classes, la salle de sieste des PS ainsi

que la salle de motricité dans le cas où nous devrions nous échapper en toute discrétion ? Madame Marizy se renseigne.

4- Effectifs, répartitions et équipe pédagogique pour la rentrée 2023

L'école comporte 3 classes et accueille les enfants de Saint Germain du Bois, de Bouhans et de Montjay.

L'effectif actuel est de 53 élèves ainsi répartis :

- a. Classe petite et moyenne sections de Madame FERRIER aidée par Madame DORIER Clémence, Atsem : 12 PS et 5 MS
- b. Classe de moyenne et grande sections de Madame OUDOT aidée par Madame ARTUS Marie France, Atsem : 12 MS et 5 GS
- c. Classe de grande section de Madame DA COSTA PINHO aidée par Madame ARTUS Marie France, Atsem : 19 GS

Les enseignantes sont aussi assistées au cours de la journée par Madame NIJEAN, AESH, pour l'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Début octobre, nous avons accueilli Madame Elsa LOPEZ GUTIERREZ et Madame Lou Ann COLIN, employées en service civique. Elles interviennent dans les classes afin d'aider les enseignantes. Leurs contrats s'achèveront le 1er juillet 2024 pour l'une et le 5 juillet 2024 pour l'autre.

Les enseignantes travaillent également en collaboration avec Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé faisant partie du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Cette année, il devrait y avoir une psychologue scolaire basée à l'école de Mervans pour notre secteur. Une information a été transmise aux familles concernant le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Prévisions des effectifs pour la rentrée 2024 : une baisse importante des effectifs est à noter pour la rentrée 2024. Il est prévu 12 PS, 12 MS et 19 GS soit 43 élèves.

5- Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole. Il sera transmis aux familles par mail et affiché à l'école.

6- Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Les crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2023 s'élevaient à 50 euros par élève.

7- La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE). A ce titre, un compte bancaire intitulé « Coopérative Scolaire », contrôlé par cet office, est alimenté par les dons des parents d'élèves et les actions d'autofinancement organisées par l'école et qui seront présentées plus loin.

Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (goûters, sorties, achats de livres, de jeux pédagogiques, d'ingrédients pour les recettes de cuisine...).

Les parents ont déjà été invités à faire un don en une seule fois ou en trois fois. Cette opération a permis de récolter la somme de 844 euros. Les parents ayant choisi de donner en trois fois pourront le faire aux deuxième et troisième trimestres (un mot sera mis dans la pochette de liaison).

Toute l'équipe de l'école maternelle remercie chaleureusement l'association de parents d'élèves « Les P'tiots Minois » qui a fait un don de 1 100 euros à la coopérative scolaire. Ce don sera utilisé afin de financer le projet cirque dont nous vous parlerons plus loin.

Les principales dépenses réalisées depuis le début de l'année scolaire sont les suivantes : cotisation d'affiliation à l'OCCE, assurance de l'école, achat de matériels divers pour les activités en classe + ingrédients pour les recettes des anniversaires (309.58 euros dont 188.13 euros d'assurance et de cotisations OCCE).

Le solde de ce compte au 19 octobre est de 3365.14 euros (auquel il faudra ajouter les 844 euros de dons des parents soit 4209.14 euros)

Tous les bénéfices des actions d'autofinancements sont versés sur le compte de la Coopérative Scolaire.

Cette année, nous avons prévu plusieurs actions d'autofinancement :

- Les photos individuelles et/ou avec les frères et sœurs scolarisés à l'école maternelle ont eu lieu le mardi 19 septembre 2023. Celles-ci ont été proposées aux parents d'élèves directement pour achat au prix de 9 euros pièce avec possibilité de recommandes. (le photographe ayant augmenté ses tarifs, nous avons dû faire de même)
- Vente de chocolats de Noël en partenariat avec Initiatives Chocolats.
Cette année encore, les parents peuvent également commander et régler en ligne sur le site Initiatives.
- Vente d'un repas couscous à emporter qui sera proposé le samedi 3 février 2024 aux familles et habitants des communes de Saint Germain du Bois et des alentours. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres. Un article a également été proposé pour le bulletin municipal de Saint Germain du Bois. Nous remercions vivement la municipalité qui nous prête la salle des fêtes pour la distribution.
- Une tombola sera organisée en février mars 2024.
Chaque famille recevra une grille de 20 cases, chaque case devant être vendue au prix de 2 euros. Un grand moulage en chocolat sera mis en jeu pour chaque grille.
Les modalités du tirage au sort seront les suivantes : un seul numéro gagnant sera tiré au sort et sera donc valable pour toutes les grilles. En conséquence, si le numéro gagnant tiré au sort correspond à une case invendue sur la grille, aucun lot ne sera attribué à celle-ci. Seules les grilles remplies entièrement seront assurées d'obtenir un lot.
- Les photos de classe seront prises en fin d'année scolaire (date à déterminer).

De plus amples informations seront données par le biais de la pochette de liaison en temps voulu.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET LES PROJETS :

1- L'organisation pédagogique de l'école

A- L'évaluation d'école

Cette évaluation se compose de deux phases essentielles. Tout d'abord, une phase d'autoévaluation où nous avons examiné de manière approfondie nos pratiques, nos forces et nos défis. Cette étape a été suivie par la collecte d'informations anonymes à travers des enquêtes auprès des acteurs de notre communauté éducative.

Ensuite, une évaluation externe sera menée pour apporter un regard extérieur et objectif sur notre école. Cette évaluation inclura également des entretiens et des observations. Le résultat de ces analyses sera restitué à l'oral et dans un rapport écrit qui sera partagé à la collectivité. Les analyses produites permettront d'actualiser notre projet d'école.

Le rapport d'auto évaluation est à rendre pour le 13 novembre. L'évaluation externe aura lieu du lundi 4 décembre au mercredi 6 décembre.

B- Décloisonnement :

Tous les après-midis, tous les élèves de grande section de l'école sont accueillis par Madame DA COSTA PINHO et tous les élèves de MS sont accueillis par Madame OUDOT.

Pendant la sieste des petits, les élèves de grande section sont divisés en deux groupes de 13h45 à 14h25 et travaillent, selon les jours, avec Madame FERRIER ou Madame DA COSTA PINHO sur des activités de phonologie. Madame FERRIER travaille également avec un groupe de grands de 14h25 à 15h15.

C- Activités Pédagogiques Complémentaires

L'organisation de la semaine scolaire prévoit qu'aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires s'ajoutent 36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires menées auprès des élèves. Elles se déroulent par groupes d'élèves restreints et peuvent être consacrées à :

- Une aide aux élèves rencontrant des difficultés, même passagères, dans leurs apprentissages,
- Une aide au travail personnel (acquisition de méthodologies, développement de l'autonomie),
- La mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Le conseil des maitres de l'école maternelle a décidé que ces activités auront lieu les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 à l'école maternelle. Cette année les APC seront consacrées à une aide aux élèves rencontrant des difficultés.

2- Les projets

- Projet « label E3D »

La dernière réunion de pilotage a eu lieu le mardi 6 juin 2023. Un bilan des actions menées et une prévision des actions prévues cette année en faveur du développement durable ont été présentées lors de ce comité de pilotage :

- Continuer le tri à l'école (papier, plastique, verre, carton...) en collaboration avec la mairie.
- Opération « Nettoyons la nature » : comme l'année dernière l'opération « Nettoyons la nature » en collaboration avec la mairie de Saint Germain du Bois sera reconduite. Elle devrait avoir lieu en mai/juin.
- Projets recyclage en partenariat avec les associations :
Collecte de bouchons pour l'association « Un bouchon un geste utile ».
Recyclage des cartouches d'encre avec Madame Coccinelle.
Recyclage des gourdes de compote avec Terracycle.

Les familles peuvent apporter les bouchons, les cartouches et les gourdes à l'école.

L'argent récolté lors du recyclage des emballages plastiques et des cartouches d'encre est déposé sur le compte de la coopérative scolaire et servira à la réalisation de projets pour les enfants.

32.79 euros ont été récoltés et ont été reversés sur le compte de la coopérative scolaire en juin 2023.

- Un padlet a été créé à destination des familles et de la municipalité

<https://fr.padlet.com/lefilsisaline/jeqy2uhmkt125uid>

- Sensibilisation des enfants aux économies d'énergie : - Pour les PS MS qui utilisent un verre en classe, prendre juste ce dont on a besoin pour boire (essayer de diminuer le gaspillage)
De même pour le remplissage des gourdes en MS GS et GS (selon le moment de la journée on ne met pas la même quantité d'eau)
 - Eteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce
- utilisation d'un seul essuie main
 - Utilisation d'un seul essuie main
 - Fontaines à eau : les adultes attendent qu'il y ait 6 enfants autour de la fontaine avant d'ouvrir les robinets (on ouvre 1 fois puis rinçage)
- Certainement une nouvelle participation au jeu « Ma petite planète »
- Continuer le travail autour du jardin, de la biodiversité dans la cour d'école
- Nourrir les oiseaux l'hiver.

- Projet « école bilingue » :

L'école maternelle participe au projet école bilingue de l'école élémentaire.

Pas d'assistante cette année mais les enseignantes continuent l'anglais avec les élèves.

Un décroisement entre la classe de GS et de CE2 (ou CP) devrait se mettre en place bientôt.

- Bibliothèque :

Au cours de l'année scolaire, les trois classes se rendront à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois.

La première séance a eu lieu le jeudi 12 octobre 2023. (Matin pour les PS MS et MS GS et après-midi pour les GS)

La deuxième séance aura lieu le jeudi 8 février pour les trois classes et la dernière le 6 juin pour les GS et le 10 juin matin pour les PS MS et pour les MS GS.

- **Spectacle de Noël :**

Lundi 27 novembre après-midi, nous recevrons la compagnie « Les trois chardons » pour le spectacle « Patapoum et Célestine » sur le thème du cirque. (coût 450 euros)

- **Carnaval :**

Pour fêter carnaval, les élèves pourront venir déguisés mardi 13 février 2024 à l'école maternelle. Durant la matinée, un goûter financé par la Coopérative scolaire sera donné aux enfants.

- **Chasse aux œufs :**

A l'occasion de Pâques, une chasse aux œufs suivie d'un goûter, financés par la Coopérative scolaire, seront organisés le jeudi 4 avril 2024 à l'école maternelle.

- **Natation :**

Tous les élèves de grande section de l'école vont se rendre à la piscine de Saint Germain du Bois les mardis et vendredis de 9h45 à 10h30 du 5 mars au 12 avril 2024. Ils bénéficieront de 12 séances. 2 parents ont demandé à passer l'agrément afin de pouvoir nous accompagner. L'agrément reste valable 5 ans.

- **Projet « What a circus ! » :**

Cette année, notre projet sera le cirque. Comme nous l'avons présenté au dernier conseil d'école, un appel régional à projets artistiques, culturels et scientifiques a été lancé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'objectif du 100 % EAC (éducation artistique et culturelle). Notre projet a été validé et nous aurons une subvention de 720 euros.

Nous aurons la venue d'une intervenante, Mme Elena MAITRE de Baume-Les-Messieurs, tous les mardis et jeudis du 7 mai au 13 juin. (Durée d'intervention 1h par classe). Une dernière séance de répétition générale aura lieu le vendredi 14 juin. Un spectacle sera présenté aux familles le vendredi 14 juin soir. (Heure à confirmer)

Le coût total est de 2052.80 euros.

Le don de l'association de parents d'élèves « Les P'tiots Minois » sera utilisé pour financer ce projet. Le restant dû sera financé par la coopérative scolaire (232.80 euros).

- D'autres projets pourront être prévus en cours d'année scolaire. Dans ce cas, les familles en seront informées par l'intermédiaire de la pochette de liaison de leur enfant.

LES REMERCIEMENTS ET LES BESOINS :

→ Nous remercions la mairie

- pour le prêt de la salle des fêtes pour la distribution de couscous et pour le spectacle de cirque.

et pour tous les travaux courants réalisés à l'école.

→ Demandes et signalements de travaux :

- Fourniture comme les années précédentes début décembre d'un sapin par classe à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi que la décoration devant l'école.

Autres informations :

Une boîte aux lettres pour le père Noël sera installée devant la mairie. Les enfants pourront déposer leur lettre au Père Noël. Une réponse leur sera apportée par la mairie.

LES QUESTIONS TRANSMISES PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D ELEVES :

Pas de question transmise.

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 15 mars et le vendredi 7 juin 2024 à 18h à l'école maternelle.

Heure de fin de séance 19h15

Madame DA COSTA PINHO,
Présidente

Madame OUDOT,
Secrétaire de séance

